

## Implanet annonce le succès de son augmentation de capital

- Première levée de fonds d'un montant de 2,77 M€ par émission de 9.879.254 ABSA (actions à chacune desquelles est attaché un BSA)
- Entrée au capital de Sanyou (HK) International Medical Holding Co., limited (« Sanyou Medical ») à hauteur de 28,96%
- Émission de 9.879.254 BSA permettant une levée de fonds complémentaire de 2,77 M€, avec un engagement d'exercer les BSA à hauteur de 2,50 M€ de Sanyou Medical

**Bordeaux, Boston, le 20 octobre 2022 – 08h30 CEST** - IMPLANET (Euronext Growth : ALIMP, FR0013470168, éligible PEA-PME) (la « Société ») société de technologies médicales spécialisée dans les implants vertébraux annonce le succès de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») annoncée le 28 septembre 2022. Cette opération a permis de lever un montant de 2.766.191,12 € par l'émission de 9.879.254 actions à bons de souscription d'action (« ABSA ») au prix unitaire de 0,28 € représentant une prime de 60% par rapport au cours de clôture du 27 septembre 2022 (0,175€), précédant la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'Administration d'Implanet.

**Ludovic Lastennet, Directeur Général d'IMPLANET**, déclare : « *Le succès de cette levée de fonds, à cette valorisation témoigne du soutien de nos actionnaires historiques et de notre nouveau partenaire Sanyou Medical détenant aujourd'hui 28,96% du capital de la Société. Notre augmentation de capital d'un montant de 2,77 millions d'euros sera complétée avant le 31 mars 2023 d'un montant maximum additionnel de 2,77 millions d'euros via l'exercice des BSA, Sanyou Medical s'étant engagé à exercer ses BSA pour 2,5 millions d'euros. Ces fonds vont nous permettre de déployer notre gamme dédiée à la chirurgie du rachis sur le marché chinois tout en renforçant nos investissements en R&D en s'appuyant sur le savoir-faire de Sanyou Medical et en sécurisant nos produits au niveau réglementaire. Forts de ces éléments et de nos partenariats stratégiques, nous sommes confiants en la capacité d'Implanet à franchir un nouveau cap et à atteindre à moyen terme l'équilibre financier. Implanet remercie ses actionnaires et Sanyou Medical de leur confiance et de leur participation qui ont permis le succès de cette opération.* »

Le produit de l'émission qui s'élève à 2.766.191,12 €, va permettre à la Société de :

- Assurer le financement de ses besoins de trésorerie ;
- Commercialiser sa gamme JAZZ® en Chine, par le biais d'un contrat de distribution avec Sanyou Medical dont la conclusion interviendra au plus tard le 31 décembre 2022. La Chine constitue le premier marché mondial potentiel en termes de volume, pour la technologie JAZZ® d'Implanet avec 15 000 chirurgies de scoliose pédiatrique et 750 000 chirurgies de l'adulte ;
- Accélérer son innovation en unissant le savoir-faire d'Implanet à celui de Sanyou Medical dans le cadre de l'accord de partenariat technologique dont la conclusion interviendra au plus tard le 31 décembre 2022 pour développer rapidement une nouvelle gamme complète inédite d'un système de fixation hybride, destinée aux marchés occidentaux et incluant les toutes dernières avancées et innovations en matière de chirurgie du rachis (déformation, mini-invasif, robotique, intelligence artificielle etc..) ;
- Capitaliser sur les partenariats stratégiques pour permettre à Implanet de passer un nouveau cap et sereinement envisager un chiffre d'affaires permettant d'atteindre à moyen terme l'équilibre financier.

## Principales caractéristiques de l'opération

L'augmentation de capital a fait l'objet d'une demande globale de 9.879.254 ABSA au prix unitaire de 0,28 €, à raison de 1 ABSA pour 2 actions existantes possédées, soit un montant total demandé de 2.766.191,12 €, représentant 92,76 % du montant de l'offre initiale (2.982.221,76 €). Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas exercer la clause d'extension.

Les souscriptions se sont réparties de la façon suivante :

- 904.703 ABSA à titre irréductible
- 8.909.127 ABSA à titre réductible
- 65.424 ABSA à titre libre

Conformément à son engagement de souscription, Sanyou Medical, qui détenait 100.000 actions d'Implanet a souscrit 50.000 ABSA à titre irréductible et 8.878.572 ABSA à titre réductible pour un montant total de 2.500.000,16 euros représentant un total de 8.928.572 ABSA.

La souscription de Sanyou Medical, a été intégralement servie.

A l'issue de l'opération, Sanyou Medical détient donc désormais 28,96% du capital et des droits de vote d'Implanet.

Sanyou Medical a demandé à bénéficier d'un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Société à compter de la réalisation de sa souscription. Une assemblée générale pourra être convoquée à cet effet.

A l'issue du règlement-livraison, qui aura lieu le 24 octobre 2022, le capital social d'Implanet sera constitué de 31.180.838 actions de valeur nominale de 0,01 euro.

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth à Paris le même jour, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0013470168 – code mnémonique ALIMP).

La participation d'un actionnaire qui détenait 1% du capital de la Société préalablement à l'augmentation de capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci est dorénavant porté à 0,68%.

En application des dispositions des articles L.411-2 du Code monétaire et financier et, 211-2 et 212-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission n'a pas donné lieu à un Prospectus approuvé par l'AMF, cette dernière représentant un total d'offre compris entre 100 000 € et inférieur à 8 000 000 €, étant précisé qu'aucune offre similaire n'a été faite par la Société au cours des douze derniers mois.

L'offre a été réalisée sur la base des 11<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2022 et du Conseil d'administration d'Implanet du 27 septembre 2022 ayant décidé du principe de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et sa mise en œuvre.

Un avis aux actionnaires relatif à l'opération a été publié le 30 septembre 2022 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

## Principales caractéristiques des BSA attaches aux actions nouvelles

Les BSA seront détachés des actions nouvelles dès l'émission des ABSA et feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Growth à Paris. Leur première cotation est prévue le 24 octobre 2022, sous le code ISIN FR001400COS8.

Huit (8) BSA donnent le droit de souscrire sept (7) actions nouvelles de la Société, à un prix d'exercice de 0,32 € par action, soit une prime de 82,9% par rapport au cours de référence de 0,175 €, représentatif du cours de clôture de la séance du 27 septembre 2022.

Les titulaires des BSA pourront les exercer et ainsi obtenir des actions Implanet à compter du 24 octobre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023 inclus. Les BSA qui n'auraient pas été exercés au plus tard le 31 mars 2023 à minuit seront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

L'exercice de l'intégralité des BSA émis donnerait lieu à la création de 8.644.342 actions nouvelles, représentant 27,72% du capital de la Société après émission, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 86.443,42 €, assortie d'une prime d'émission de 2.679.746,02 €, soit un montant total de 2.766.189,44 €.

Pour exercer leurs BSA, les titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte.

Sanyou Medical a fait part à la Société de son intention irrévocable d'exercer à hauteur d'un montant maximum de 2.499.999,04 € les 8.928.572 BSA qu'elle détient. Dans cette hypothèse, et à l'exclusion de l'exercice de tout autre BSA ou autres instruments dilutifs, Sanyou Medical détiendrait 43,19% de la Société.

### **Reprise de la faculté d'exercice du droit à l'attribution d'actions de la Société**

Les titulaires d'options de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions et les porteurs d'obligations remboursables en actions nouvelles attribués ou émis par la Société sont informés de la reprise de leur droit à l'attribution d'actions nouvelles de la Société à compter du lendemain du règlement-livraison de ces actions nouvelles, soit le 25 octobre 2022.

Les droits des titulaires d'options de souscription d'actions, de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions et des porteurs d'obligations remboursables en actions nouvelles attribués ou émis par la Société n'ayant pas exercé leur droit à l'attribution d'actions de la Société avant le 29 septembre 2022 (00h00, heure de Paris) seront préservés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

### **Facteurs de risque**

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- l'absence de marché pour les BSA ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait ne jamais atteindre le prix d'exercice des BSA
- risque de dilution.

La Société attire l'attention sur les autres facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité figurant dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence 2017 de la Société déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2018 sous le numéro D.18-0337, ainsi que dans le rapport financier annuel du 31 décembre 2021 disponible sur le site internet de la Société, section investisseurs-comptes et rapports financiers.

## Partenaires de l'opération

### Implanet :

Conseil financier :

**Atout Capital** - Mélanie Bonanno

Conseils juridiques :

**Cabinet Bird & Bird** – Emmanuelle Porte –  
Sylvie Hamel – Céline Sol

### Sanyou Medical :

Conseil financier :

**Rochefort & Associés** - Guillaume de La Hossieraye  
et Haofei Wu

Conseils juridiques :

**Cabinet Leaf** - Charlotte Mantoux – Gregory Louvel  
**Cabinet Change** – Nicolas Cuntz

## Prochain évènement

- Congrès annuel EUROSPINE (*European Spine Society*) à Milan du 19 au 21 octobre 2022

## Prochain communiqué financier

- Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, le 26 octobre 2022 après bourse

## À propos de Sanyou Medical

Fondée en 2005, Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd. est une société qui se consacre à la recherche et au développement, à la fabrication et à la vente de produits orthopédiques innovants et indépendants. Les principaux produits de Shanghai Sanyou sont les implants rachidiens et traumatiques. Shanghai Sanyou est l'une des rares entreprises à posséder la capacité de réaliser des innovations originales basées sur des exigences cliniques dans le domaine des implants rachidiens en Chine.

La société a mis en place un système complet de développement de produits et dispose des équipements de R&D et du système de gestion de projet les plus avancés pour garantir l'avance, l'efficacité et la fiabilité des produits. À la fin du mois de janvier 2021, Shanghai Sanyou Medical avait reçu 22 certificats d'enregistrement de dispositifs médicaux de classe III et 131 brevets, dont 28 brevets d'invention chinois, 98 brevets de modèle d'utilité chinois, 1 brevet d'utilité américain, 1 brevet d'invention australien, 1 brevet d'invention japonais, 1 brevet de modèle d'utilité allemand et 1 brevet de design chinois.

## À propos d'IMPLANET

IMPLANET est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique. Son activité se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®), complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie d'IMPLANET, repose notamment sur la traçabilité de ses produits. Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE et l'autorisation Anvisa au Brésil. IMPLANET emploie 39 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 6,1 millions d'euros en 2021. Basée près de Bordeaux en France, IMPLANET a ouvert depuis 2013 une filiale aux États-Unis (Boston). IMPLANET est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris. Plus d'informations sur [www.Implanet.com](http://www.Implanet.com).

## Contacts

### IMPLANET

Ludovic Lastennet, Directeur Général  
David Dieumegard, Directeur Financier  
Tél. : 05 57 99 55 55

[investors@implanet.com](mailto:investors@implanet.com)

### NewCap

Relations Investisseurs  
Mathilde Bohin  
Nicolas Fossiez  
Tél. : 01 44 71 94 94

[implanet@newcap.eu](mailto:implanet@newcap.eu)

### NewCap

Relations Médias  
Arthur Rouillé  
Tél. : 01 44 71 94 94

[implanet@newcap.eu](mailto:implanet@newcap.eu)